Modèle à adapter n° 05-A-MOD13- CDG 53 –

**Arrêté n° \_\_\_**

**portant nomination de *M./Mme* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, aux fonctions de
secrétaire général de mairie, à temps *(non)* complet**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-19-1,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30/12/2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, et notamment son article 1,

Vu la délibération du Conseil en datedu *JJ/MM/AA* portant création du poste de *Grade* à temps *non* complet *(XXh/35h)*, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie,

*Ou*

*Vu le contrat à durée déterminée/indéterminée en date du JJ/MM/AA recrutant Titre Nom Prénom, sur un poste de (Grade) à compter du JJ/MM/AA*,

Considérant que le nombre d’habitants de *Collectivité* est *inférieur à 2000 habitants ou entre 2000 et 3 500 habitants*,

*(si entre 2000 et 3500)* Considérant qu’aucun agent n’exerce les fonctions de directeur général des services,

et qu’il y a lieu de désigner conformément à l’article L. 2122-19-1, un agent aux fonctions de secrétaire général de mairie,

arrête :

Article 1 : Nomination

À compter du *JJ/MM/AA,* *Titre Nom d’usage Prénom*, *née Nom patronymique le cas échéant*, est nommé*(e)* pour exercer la fonction de secrétaire général de mairie à temps *non* complet *(XXh/35h).*

Article 2 : Voies et délais de recours

En cas de contestation, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l’agent, faire l’objet d’un recours administratif préalable devant l’auteur de la décision et d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de NANTES.

Article 3 : Exécution

Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne, M. le Comptable de la collectivité et à l’intéressé*(e)*.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le Maire,

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l’agent, faire l’objet d’un recours administratif préalable devant l’auteur de la décision et d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de NANTES.*

*- Notifié à l’agent le ……. / ……. / 20……*

*(Date et signature)*